

**Objet : RETRAIT D'AGRÉMENT DE EUROINS ROMANIA ASIGURARE (RO-16)**

Paris, le 17/03/2023

Madame, Monsieur,

L'Autorité de surveillance financière roumaine (FSA) a retiré le 17 mars dernier l'agrément de la compagnie EUROINS ROMANIA ASIGURARE (RO-16), qui était membre du Bureau roumain.

Ce retrait d'agrément fait suite à des problèmes de solvabilité de la société et une demande de mise en liquidation a été initiée. Celle-ci sera prononcée par décision judiciaire, à une date inconnue à ce jour.

EUROINS ROMANIA disposait d'un correspondant sur notre territoire, AVUS France, dont le mandat a été résilié à effet du 17 mars 2023.

Les consignes reçues du Bureau roumain nous amènent à distinguer les cas suivants :

1. Si vous intervenez en qualité d'assureur recours pour un sinistre survenu en France et engageant la responsabilité civile automobile d'un assuré de la compagnie EUROINS ROMANIA ASIGURARE (RO-16), nous vous invitons à saisir nos services de toute nouvelle affaire indifféremment de la date du sinistre, en joignant à vos mises en cause le maximum d'éléments permettant d'instruire rapidement ces dossiers, ceci afin de nous permettre de recueillir la caution du Bureau roumain. Ces dossiers seront, par la suite, confiés aux mandataires du BCF pour le compte du BAAR.
2. Pour les dossiers en cours pour lesquels vous êtes déjà en relation avec le correspondant, nous vous invitons à poursuivre la gestion du dossier avec celui-ci. À noter que les affaires nouvelles qu'AVUS France a réceptionné depuis le 17/03/2023 nous sont transmises pour ouverture dans nos services.
3. En ce qui concerne les dommages subis à l'étranger par vos assurés dans un sinistre mettant en jeu la responsabilité civile d'un automobiliste couvert par la compagnie EUROINS ROMANIA ASIGURARE (RO-16), le BAAR, pris en tant qu'Organisme d'Indemnisation, continuera la gestion des dossiers pour lesquels une confirmation de prise en charge a été adressée avant le 17/03/2023.

4. Pour les autres types de dossiers, il convient de consulter le site du Fonds de Garantie roumain (Fondul de garantare a asiguratilor din România – <https://www.fgaromania.ro/en/home/> ) dans lequel vous trouverez les procédures à suivre afin de présenter votre réclamation.

Le BUREAU CENTRAL FRANÇAIS vous tiendra régulièrement informé.

Nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Pierre TELLOLI

*Des questions ou commentaires, envoyez votre email à [entite.support@bcf.asso.fr](mailto:entite.support@bcf.asso.fr)*